

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 03-411-1931 promulguant 1e décret du 16 janvier 1931, complétant l'article 35 du décret du 2 mars 1910, portant règlement sur la solde les allocations accessoires du personnel colonie.

n° 03-411-1931

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
13 février 1931

Numéro JO
n° 411 du 28/02/1931

Date du numéro
28 février 1931

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu l'arrêté du 1er octobre 1914 réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires: Vu le décret du 16 Janvier 1951, complétant l'article 35 du décret du 2 mars 1910 portant règlement sur la solde et allocations accessoires du personnel colonial,

TEXTE INTÉGRAL

Art.1er–Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 16 janvier 1931, complétant l'article 35 du décret du 2 mars 1910 portant règlement sur la solde et allocations accessoires du personnel colonial

Art.2

- Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au journal officiel de la colonie.

CHTAPON-BAISSAC